

Descriptif détaillé de la carte présentant la zone sensible pour la qualité de l'air dans les intercommunalités en Île-de-France

La zone sensible pour la qualité de l'air en Île-de-France englobe la Métropole du grand Paris (MGP) ainsi que les territoires de certains Établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) limitrophes.

Cette zone sensible se déploie dans un triangle formé par les territoires de :

- la Communauté urbaine Grand Paris Seine et Oise ;
- la Communauté d'agglomération Melun Val de Seine ;
- et la Communauté d'agglomération Roissy Pays de France.

Les territoires moins peuplés et éloignés de la Paris sont en dehors de la zone sensible pour la qualité de l'air (par exemple la Communauté de communes Gâtinais-Val de Loing, la Communauté de communes du Pays Houdanais ou encore la Communauté de communes du Pays de l'Ourcq).